

AMC
Société Par Actions Simplifiée au capital de 333,00 €
Siège social : 39 Chemin des Peupliers
69570 DARDILLY

822 901 310 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU jeudi 12 septembre 2024

Le jeudi, 12 septembre 2024, à 10H

L'actionnaire unique de la société, ainsi que son président se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président,

Il a été établi une feuille de présence signée par Madame Justine GONZALEZ, actionnaire unique, en entrant en séance. Monsieur José, Maria GONZALEZ préside l'assemblée en qualité de président de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport et le texte de la résolution unique.

Puis il déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social

Le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DECISION UNIQUE

L'assemblée décide de **transférer** le siège social de la société à : **435, rue Dodat 69380 CHASSELAY** à compter de ce jour, et donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par Le Président.

Le Président

DocuSigned by:

9DE5FC14C20B4DC...